

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.01.2024

Numéro de version 53 (remplace la version 52)

Révision: 11.01.2024

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** **tesa Stick + Easy Stick ecoLogo**
- **Code du produit** tesa 57010, 57024, 57026, 57028, 57030, 57047, 57076, 57084, 57087, 57088, 57103, 57272
- **UFI:** ETP0-R02Y-S00J-UXWV
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Catégorie du produit** PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité
- **Emploi de la substance / de la préparation** Colle
- **1.3 Producteur/fournisseur :** tesa SE Tel.: +49-40-88899-101
Hugo-Kirchberg-Str. 1
D-22848 Norderstedt
Allemagne
- **Service chargé des renseignements :** tesa SE, Affaires réglementaires
SDS@tesa.com, Tel.: 1949-40-88899-6954
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence** Reception Headquarters
tesa SE, Hugo-Kirchberg-Str. 1, 22848 Norderstedt, Germany
Phone: +49 40 88899 2667 (Mon.-Thurs. 07:00-18:00h, Fr. 07:00-15:00h)

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **Indications complémentaires:** EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
- **2.3 Autres dangers** Le produit ne contient pas de composés halogénés liés organiquement pouvant être élués, qui peuvent entraîner une augmentation de la valeur AOX dans le cadre de l'analyse des eaux usées.
Le produit ne contient pas de composés halogénés organiquement liés (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds (somme inférieure à 100 ppm) et de formaldéhyde.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description :** Adhésif à base aqueuse, composé de résines polymères et de stéarate de sodium
- **Caractérisation équipement, réceptacle** Récipient : polypropylène recyclé (PP) selon la norme DIN EN ISO 14021
Capuchon : polyéthylène recyclé (PE)

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.01.2024

Numéro de version 53 (remplace la version 52)

Révision: 11.01.2024

Nom du produit tesa Stick + Easy Stick ecoLogo

(suite de la page 1)

Broche tournante : polyéthylène recyclé (PE)
Assiette : polyéthylène recyclé (PE)

· Composants contribuant aux dangers:		
CAS: 56-81-5 EINECS: 200-289-5	glycerol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	<25%
CAS: 105-60-2 EINECS: 203-313-2	epsilon-caprolactame ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	<2,5%
CAS: 2634-33-5 EINECS: 220-120-9	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one ⚠ Eye Dam. 1, H318 ⚠ Aquatic Acute 1, H400 ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,05 %	<0,1%

- **SVHC** Exempt de substances SVHC ou < 0,1
- **Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu** sans objet
- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des mentions de danger citées, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Indications générales :** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **après inhalation :** néant
- **après contact avec la peau :** Le produit n'est pas irritant pour la peau.
Rincer à l'eau chaude.
- **après contact avec les yeux :** Retirer avec précaution les résidus de colle de l'œil concerné avec de l'eau chaude, à l'extérieur. Rincer ensuite l'œil à l'eau courante pendant plusieurs minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin si les troubles persistent.
- **après ingestion :** Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations pertinentes disponibles.
- **Risques** Ingestion: May cause gastrointestinal tract irritation with abdominal pain.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** En cas d'incendie, il peut être libéré
Monoxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone (CO₂)
Oxydes d'azote (NO_x)
Dans certaines conditions d'incendie, des traces d'autres substances toxiques ne sont pas à exclure.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.01.2024

Numéro de version 53 (remplace la version 52)

Révision: 11.01.2024

Nom du produit tesa Stick + Easy Stick ecoLogo

(suite de la page 2)

- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de protection respiratoire.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Non nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques** Aucune substance dangereuse n'est dégagée.
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun :** Non nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** néant
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

56-81-5 glycerol

VLEP	Valeur à long terme: 10 mg/m ³
------	---

105-60-2 epsilon-caprolactame

VLEP	Valeur momentanée: 40 mg/m ³ Valeur à long terme: 10 mg/m ³ poudre et vapeur
------	--

- **Indications complémentaires :** Le présent document est basé sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Protection respiratoire :** non nécessaire.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.01.2024

Numéro de version 53 (remplace la version 52)

Révision: 11.01.2024

Nom du produit tesa Stick + Easy Stick ecoLogo

(suite de la page 3)

<ul style="list-style-type: none"> · Protection des mains : · Matériau des gants 	Non nécessaire. Non nécessaire si l'utilisation est conforme à l'usage prévu. L'adéquation et la résistance d'un gant dépendent des conditions d'utilisation, telles que la fréquence et la durée du contact, la résistance chimique du matériau du gant, l'épaisseur et la forme du gant. En principe, il convient de demander les informations nécessaires au fabricant de gants. Les gants contaminés ou endommagés doivent être remplacés immédiatement.
<ul style="list-style-type: none"> · Temps de pénétration du matériau des gants 	Le temps de pénétration exact doit être demandé au fabricant de gants de protection et respecté.
<ul style="list-style-type: none"> · Protection des yeux/du visage 	non nécessaire.

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

<ul style="list-style-type: none"> · Couleur : · Odeur : · Seuil olfactif: · Point de fusion : · Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition · Inflammabilité · Limites inférieure et supérieure d'explosion · inférieure : · supérieure : · Point d'éclair : · Température de décomposition : · pH · Viscosité : · Viscosité cinématique · dynamique : · Solubilité · l'eau : · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) · Pression de vapeur : · Densité et/ou densité relative · Densité : · Densité relative. · Densité de vapeur: · Caractéristiques des particules 	blanc caractéristique Non déterminé. non déterminé non déterminé Non déterminé. Non déterminé. Non déterminé. Non déterminé. Non déterminé. non applicable Non déterminé. Non applicable. Non applicable. Non applicable. soluble Non déterminé. Non applicable. non déterminée Non déterminé. Non applicable.
---	--

Voir point 3.

· 9.2 Autres informations

<ul style="list-style-type: none"> · Aspect: · Forme : · Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité. · Température d'auto-inflammation · Danger d'explosion : · Teneur en solvants : · Teneur en substances solides : 	pâteux Le produit n'est pas spontanément inflammable. Le produit n'est pas explosif. 100,0 %
--	---

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.01.2024

Numéro de version 53 (remplace la version 52)

Révision: 11.01.2024

Nom du produit tesa Stick + Easy Stick ecoLogo

(suite de la page 4)

· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.2 Stabilité chimique	
· Décomposition thermique / conditions à éviter :	Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme.
· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue
· 10.4 Conditions à éviter	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.5 Matières incompatibles:	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.6 Produits de décomposition dangereux:	Aucun produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008	
· Toxicité aiguë :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

 · **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**
ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral	LD50	38.462 mg/kg
Inhalatoire	LC50/ 4 h	115 mg/l

· de la peau :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· des yeux :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Sensibilisation :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.01.2024

Numéro de version 53 (remplace la version 52)

Révision: 11.01.2024

Nom du produit tesa Stick + Easy Stick ecoLogo

(suite de la page 6)

· Catalogue européen des déchets	
08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
· Information supplémentaire sur la numéro des déchets :	L'élimination doit être effectuée dans le respect des prescriptions légales, après consultation des autorités locales compétentes et de l'entreprise d'élimination, dans une installation appropriée et agréée à cet effet. L'attribution d'un numéro de code de déchet doit être effectuée conformément à la directive européenne 2000/532/CE en liaison avec la directive 75/442/CEE, de manière spécifique à la branche et en accord avec l'entreprise régionale d'élimination des déchets.
· Emballages non nettoyés :	Les emballages doivent être vidés de leur contenu. Les emballages vides doivent être acheminés, conformément aux dispositions légales, vers une installation d'élimination des déchets conforme, en vue de leur récupération ou de leur élimination. Les emballages qui n'ont pas été vidés doivent être éliminés en accord avec l'entreprise régionale de gestion des déchets.
· Recommandation :	Elimination des déchets relative aux prescriptions légales.
· Produit de nettoyage recommandé :	Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage en addition.

* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· Polluant marin :	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
· Directive 2012/18/UE	
· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I	Aucun des composants n'est compris.
· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II	
	Aucun des composants n'est compris.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.01.2024

Numéro de version 53 (remplace la version 52)

Révision: 11.01.2024

Nom du produit tesa Stick + Easy Stick ecoLogo

(suite de la page 7)

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales :**

· **Classification complémentaires selon GefStoffV (ordonnance sur les produits dangereux) annexe II :** néant

· **Indications sur les restrictions de travail :** néant

· **Règlement en cas d'incident :** néant

· **Directives techniques air :**

Classe	Part en %
NK	11,0

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

*** RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ce produit (ce groupe de produits) n'est pas une substance dangereuse au sens du GefStoffV actuellement en vigueur. Cette fiche de données de sécurité n'est donc pas soumise à la gestion automatique des modifications conformément au GefStoffV § 6 alinéa 1.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas de garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

· **Service établissant la fiche technique :**

tesa SE, Corporate Regulatory Affairs

· **Contact :**

tesa SE, Corporate Regulatory Affairs, Email: SDS@tesa.com, Tel.: +4940-88899-0

· **Date de la version précédente:**

07.05.2021

· **Numéro de la version précédente:**

52

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.01.2024

Numéro de version 53 (remplace la version 52)

Révision: 11.01.2024

Nom du produit tesa Stick + Easy Stick ecoLogo

(suite de la page 8)

LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

· * **Données modifiées par rapport à
la version précédente**

FR